



Commune de Ritzing

Séance du 24 Mai 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre du mois de Mai se sont réunis en séance publique et ordinaire les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués sous la présidence Patrick HEIN, Maire de Ritzing.

Étaient présents : Sylvain BETTEMBOURG, Carole CHASSARD, Laurent FRESSONNET, Jérôme LENNINGER (arrivée 20:00), Élisabeth, Gilles PICAUDE (arrivée 20:00), MONSEL-REDLINGER, NIEDERCORN Armand, Marie-Michelle WEITER.

Absent: Pierre STREMLER, Christelle MAUJEAN.

### **Nr 31 2016 Demande d'approbation de l'Agenda d'accessibilité ('Ad'ap)**

Lecture faite du projet d'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'ap) établi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à en demander la validation.

### **Nr 32 2016: Fusion des Communautés de commune du Bouzonvillois et des Trois Frontières**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 30 Mars 2016 prévoit la fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières;

Le préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre une telle orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 30 mars 2016 portant projet de périmètre de la fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 09 Mai 2016.

Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré:

- N'approuve pas le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes du Bouzonvillois et des Trois Frontières, tel qu'arrêté par le préfet de la Moselle arrêté le 27 Avril 2016.

En effet ce projet ne tient pas compte des bassins de vie, de la santé économique des territoires ni des éventuels projets en cours d'étude ou d'élaboration. Par ailleurs la fusion rendra la gestion de la communauté de commune difficile vu le nombre de communes adhérentes et la diversité des compétences.



Commune de Ritzing

### **Nr 33 2016: Achat d'un programme informatique**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité l'achat d'un Pack Microsoft Office auprès de la société Externalys de Sierck-les-Bains pour un montant de 218.98 euros HT.

### **Nr 34 2016: Nomination de l'agent et du coordonnateur communal du recensement de la population**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter Madame Nathalie FRESSONNET en qualité d'agent recenseur pour effectuer les opérations de recensement du 19 janvier au 18 février 2017. L'intéressée percevra une rémunération brute de 320 €.

De plus le Conseil Municipal, décide d'accorder une indemnité brute de 165,00 € à Mme Sandra GERARDON, désignée coordonnateur communal de ce recensement.

Des demandes répétées de la part de plusieurs entreprises faisant des travaux de terrassement pour des constructions d'habitation à Ritzing, pour déposer des gravats sur la commune ont été faite. La commune n'ayant pas de site adéquat et aux normes pour ce genre de dépôt a pris la décision de ne pas ré-ouvrir les sites des anciennes décharges.